ETUDIER À L'UVSQ : LES BOURSES ET FINANCEMENTS

Étudier en France : un choix qui peut s'avérer coûteux !

Nous souhaitons attirer l'attention des étudiants sur le coût de la vie en Île-de-France, qui est très élevé ! Selon l'INSEE (2015), ce coût dépasse de 9% ceux des autres régions françaises. Voici quelques chiffres :

» logement : compter au minimum entre 500 et 800€ de loyer mensuel en Île-de-France. Attention, il faut aussi prévoir les frais d'installation : le dépôt de garantie (souvent un à deux mois de loyer), les frais d'abonnement au réseau (électricité, gaz...) et d'abonnement téléphonique ou à internet s'ils ne sont pas déjà compris dans votre loyer, d'assurance habitation, d'agence immobilière le cas échéant...

» transports : le pass Imagin R (carte de transport pour les étudiants de moins de 26 ans permettant d'aller dans toute l'Île-de-France) coûte 350€ par an en 2020

» alimentation : Campus France indique que le budget mensuel moyen pour l' alimentation est de 300€

Les aides financières destinées aux étudiants internationaux en mobilité individuelle

Pour ce qui est du financement de vos études, Campus France répertorie la plupart des bourses existantes sur son annuaire des programmes de bourse : n'hésitez pas à le consulter ! Voici les principales catégories d'aides financières pour vos études en France (liste non exhaustive) :

- bourses des gouvernements étrangers (voir avec votre pays d'origine ainsi que sur Campus France)
- bourses des Ministères de l'État français (bourses d'excellence comme la bourse Eiffel par exemple)
- bourses de l'université Paris-Saclay (bourses internationales de master Paris-Saclay...)
- autres (le Passeport Mobilité Etudes de L'Agence De l'Outre-Mer pour la mobilité...)

Pour des informations plus générales, vous pouvez vous reporter aux pages dédiées aux aides financières pour les étudiants internationaux publiées par le Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, Campus France ou encore étudiant.gouv.

Les autres aides financières que vous pouvez percevoir en France

La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) permet aux personnes louant un logement en France de percevoir des aides pour le paiement de leur loyer. Faites une demande de prestation dès que vous entrez dans votre logement (date de début du contrat).

Si vous n'avez pas de garant en France (personne qui se porte caution pour le locataire, c'est-à-dire qu'elle s'engage à payer le loyer si le locataire ne le fait plus), vous pouvez passer par le dispositif Visale. C'est ce dispositif qui « remplace » votre garant.

La Sécurité Sociale prend en charge une partie des dépenses de santé (médecin, médicaments...). Pour en bénéficier, les étudiants internationaux doivent d'abord s' inscrire sur le site qui leur est dédié. Toutefois, l'autre partie de ces dépenses n'est pas couverte. Il est donc fortement conseillé de souscrire à une mutuelle, qui assurera le

reste des dépenses. Pour les personnes n’ayant pas les moyens de souscrire à une mutuelle, la Sécurité Sociale propose la Complémentaire Santé Solidaire (ancienne CMU-C). Les personnes qui en bénéficient n’ont plus aucun frais de santé à avancer. Pour plus d’information sur ces sujets, cliquez ici.

Attention : le CROUS (organisme national chargé de l’aide sociale, du logement, de la restauration pour les étudiants) n’attribue pas de bourses aux étudiants internationaux primo-arrivants et il est très difficile, sauf pour les étudiants en échange, d’ obtenir un logement par ce biais !